



Risque de pollution des lieux sur les sites de traitement des déchets :

Un risque auquel de nombreux entrepreneurs
restent exposés

Par Aaron Weinstock, directeur de pratique nationale — Risques environnementaux chez BFL CANADA

Le risque de pollution est bien présent sur les sites

Les entrepreneurs de gestion des déchets sont soumis à une veille environnementale constante, et la plupart d'entre eux investissent massivement dans des procédures et des contrôles pour leurs circuits de collecte, leurs activités de transfert et leurs opérations d'élimination. Les programmes d'assurance reflètent souvent cette priorité.

Pourtant, certains des sinistres les plus importants liés à la pollution n'ont rien à voir avec ce qui se passe sur la route ou sur le site d'un client. Ils se produisent — discrètement et régulièrement — dans les propres locaux de l'entreprise.



Le champ d'application de l'assurance pollution pour les entrepreneurs — et ses limites

La plupart des entrepreneurs spécialisés dans la gestion des déchets ont déjà souscrit une assurance pollution pour les entrepreneurs, souvent pour répondre aux exigences de leurs clients ou à celles des autorités réglementaires. Celle-ci est conçue pour traiter les situations de pollution résultant des activités de sous-traitance, y compris les travaux effectués sur les sites des clients, la pollution liée au transport des déchets, ainsi que la responsabilité qui peut incomber à un entrepreneur lors de l'élimination des déchets dans des sites d'élimination autorisés dont il n'est pas propriétaire. En ce qui concerne les risques d'exploitation directement liés aux travaux en cours, l'assurance pollution pour les entrepreneurs joue un rôle essentiel.

Cependant, cette assurance ne couvre généralement pas la pollution survenant sur les sites détenus ou exploités par un entrepreneur.

Les parcs de véhicules, les zones d'entretien et les points de ravitaillement en carburant rassemblent, jour après jour, du diesel, des fluides hydrauliques, des lubrifiants et des machineries lourdes en un seul endroit. Lorsqu'un problème survient sur ces sites, il se manifeste rarement par un incident spectaculaire. Le plus souvent, la pollution se développe sans être détectée, jusqu'à ce que des analyses des sols et des eaux souterraines sur le site, ou les allégations d'un voisin faisant état d'une contamination provenant de votre site révèlent un problème bien plus grave.

La pollution sur l'un de vos sites ne relève pas du champ d'application des opérations de sous-traitance, même si elle provient des mêmes équipements et matériaux utilisés au quotidien.

De ce fait, les sinistres liés aux lieux se révèlent souvent sous forme d'un écart de couverture, qui n'apparaît qu'après la découverte de la contamination, souvent lors d'une diligence raisonnable transactionnelle ou dans le cadre d'une enquête menée pour répondre aux exigences d'un prêteur.

Comment les sinistres liés à la pollution des lieux surviennent-ils?

Actes de vandalisme

Prenons l'exemple d'un site de maintenance classique où des véhicules sont stationnés pendant la nuit. Des actes de vandalisme endommagent les conduits d'essence, et le diesel s'écoule lentement dans le sol. Il n'y a ni accident, ni arrêt immédiat des activités, ni impact visible sur l'exploitation. Lorsque l'on constate des traces ou des odeurs, la contamination a peut-être déjà migré vers le sol, ce qui entraîne des travaux coûteux d'excavation et d'élimination des sols, ainsi qu'une surveillance continue par des consultants en environnement.

Opérations de ravitaillement régulières

Les opérations de ravitaillement régulières entraînent une exposition tout aussi importante. Un réservoir de camions trop rempli peut faire déborder le carburant sur la chaussée et dans les puisards, créant ainsi une voie directe vers le milieu naturel. Même un déversement relativement mineur peut entraîner des enquêtes, des obligations de déclaration et travaux d'assainissement fastidieux.

Fluides hydrauliques et huiles lubrifiantes

Les fluides hydrauliques et les huiles lubrifiantes posent un autre type de problème. Les petites fuites provenant des engins stationnés sur le chantier (chargeuses, palans ou bras articulés) s'accumulent souvent au fil des mois, voire des années. Comme ces déversements sont progressifs, l'ampleur réelle de l'impact souterrain n'apparaît généralement qu'après des analyses, transformant ce qui semblait au départ un simple problème d'entretien en un projet d'assainissement de grande envergure.

Camions aspirateurs et camions-citernes

Les camions aspirateurs et camions-citernes présentent un risque additionnel. Les vannes ou raccords laissés légèrement ouverts après le retour des tournées peuvent libérer des liquides résiduels sur les surfaces du site. Lorsque ces liquides contiennent des résidus dangereux, la complexité de la situation peut rapidement s'aggraver.

Réservoirs d'entreposage, fûts et conteneurs contenant des carburants, des solvants ou des huiles usagées

Enfin, les réservoirs d'entreposage, les fûts et les conteneurs contenant des carburants, des solvants ou des huiles usagées peuvent présenter des défaillances progressives dues à la corrosion ou à l'usure des raccords. Ces fuites passent souvent inaperçues au début, mais elles sont souvent les plus persistantes et, une fois détectées, elles nécessitent des enquêtes approfondies ainsi que des opérations de dépollution et de surveillance à long terme.

Pourquoi les autres polices standard comportent-elles des écarts?

Lorsqu'une contamination est découverte, de nombreux entrepreneurs s'attendent à ce que l'une de leurs polices standard intervienne : assurance responsabilité civile générale, assurance automobile ou assurance de biens. En pratique, les polices de responsabilité civile générale contiennent généralement des exclusions relatives à la pollution qui excluent la couverture tant pour les déversements soudains que progressifs, sauf dans des circonstances strictement définies. La couverture dépend souvent de l'existence d'un réclamant tiers et de délais de déclaration courts qui ne correspondent pas à la manière dont les sinistres liés à la pollution se produisent réellement.

Sans réclamation d'un tiers, la couverture ne peut pas être déclenchée.

Les polices d'assurance automobile exigent généralement un événement déclencheur lié à une collision ou au transport, et les polices d'assurance de biens (lorsqu'elles prévoient une couverture contre la pollution) ont tendance à offrir des sous-limites faibles qui ne couvrent qu'une fraction des frais d'enquête et de dépollution.

Il ne s'agit pas d'erreurs d'omission. Elles reflètent des polices conçues pour d'autres scénarios de sinistres, laissant les sinistres de pollution sur site structurellement non assurés.

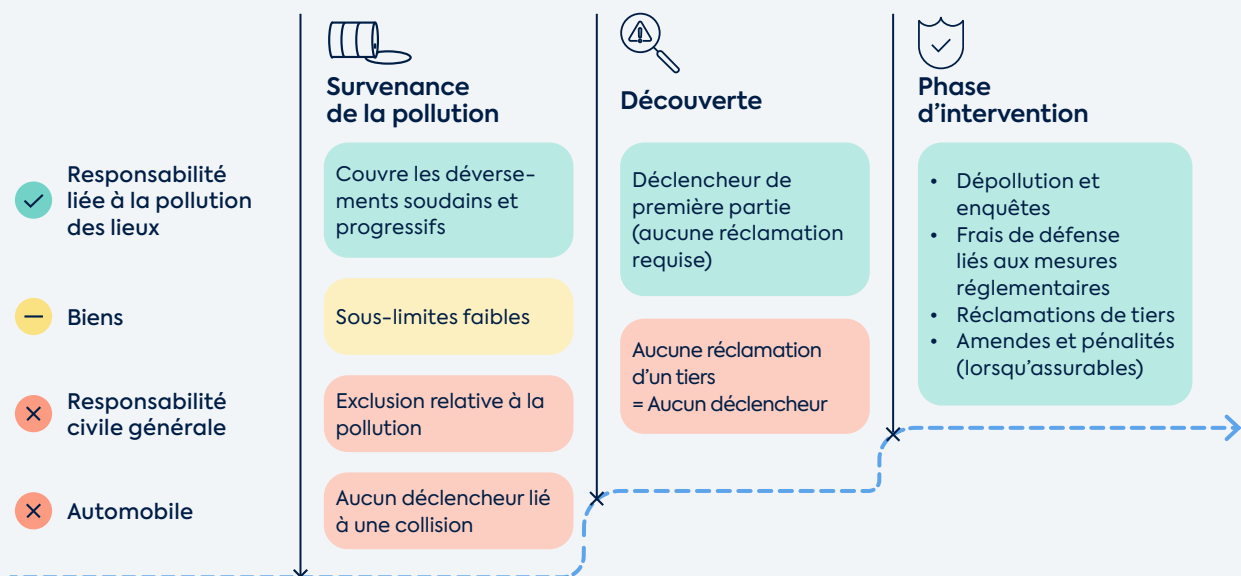


Comment l'assurance environnementale des lieux est-elle conçue pour intervenir?

L'assurance environnementale des lieux est précisément conçue pour répondre à ces situations. Elle couvre à la fois les déversements soudains, tels qu'un déversement lors d'un ravitaillement, et la contamination progressive résultant de fuites et d'infiltrations lentes qui se produisent au fil du temps. Il est essentiel de noter qu'une police d'assurance environnementale des lieux bien structurée ne dépend généralement pas d'un réclamant externe pour déclencher la couverture; cette dernière s'applique dès que la contamination est découverte. Il convient de noter aussi que toutes ces couvertures n'ont pas la même portée; il est donc important de vérifier que votre police prévoit cet événement déclencheur basé sur la découverte par l'assuré.

Les frais de défense liés aux directives réglementaires, aux enquêtes et aux réclamations liées à l'environnement constituent un élément central de cette couverture. Celle-ci s'applique également lorsque des propriétaires fonciers voisins allèguent des dommages causés par des polluants ayant migré vers leurs propriétés. De nombreuses polices s'étendent également aux amendes et pénalités réglementaires, lorsqu'elles sont assurables en vertu de la loi et sous réserve des modalités de la police, ce qui reflète le fait que les mesures coercitives accompagnent de plus en plus souvent les incidents de pollution des lieux.

Décalage des déclencheurs de couverture lors d'événements de pollution des lieux



Prochaines étapes

Les sinistres liés à la pollution des lieux résultent rarement d'événements exceptionnels. Ils surviennent dans le cadre d'activités quotidiennes : des sites exploités de la même façon depuis des années, des équipements qui fonctionnent comme prévu, et de petits déversements qui semblent gérables jusqu'au moment où ils cessent de l'être. La véritable question qui se pose pour les entrepreneurs de gestion des déchets n'est pas simplement de savoir si des mesures de contrôle sont en place, mais plutôt de déterminer si leur programme d'assurance est conçu pour intervenir lorsque ces mesures s'avèrent insuffisantes.

Un examen ciblé des activités du site et des circonstances dans lesquelles une contamination pourrait effectivement être détectée permet de déterminer rapidement si la couverture souscrite correspond aux risques actuels. Les entrepreneurs de gestion des déchets qui souhaitent vérifier cette adéquation peuvent communiquer avec BFL CANADA pour évaluer leur exposition et explorer les options d'assurance environnementale des lieux adaptées à leurs activités.

À propos de BFL CANADA

Fondée par Barry F. Lorenzetti, BFL CANADA est l'une des plus importantes sociétés de gestion de risques, de courtage d'assurance et de services-conseils en avantages sociaux au Canada, qui soit détenue et gérée par ses propres employés.

Offrant une gamme complète de services, notre cabinet s'engage à recruter des talents aux expertises variées et opère sur tous les principaux marchés nationaux et internationaux, tout en restant fidèle à nos valeurs fondamentales de respect, d'excellence, de collaboration, d'intégrité et d'entrepreneuriat.

Notre objectif est simple : aider nos clients à prendre de meilleures décisions en matière de gestion des risques. Grâce à une combinaison de services-conseils, d'accès au marché et de solutions innovantes en gestion des risques, nous aidons les entreprises à protéger leurs activités et à garder une longueur d'avance face aux changements.

Pour plus d'informations, communiquez avec
votre directeur clientèle ou de pratique de
Risques environnementaux de BFL.



Aaron Weinstock
Directeur de pratique nationale
— Risques environnementaux
T. 905 514-2903
aweinstock@bflcanada.ca



Ces scénarios sont donnés à titre indicatif et ne préjugent en rien de la couverture d'assurance. L'applicabilité de l'assurance dépend des faits et des modalités de la police en vigueur au moment de l'incident. Veuillez consulter votre courtier d'assurance pour obtenir des conseils adaptés à votre situation.

Le contenu de cette présentation est protégé par le droit d'auteur et ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite expresse de BFL CANADA.

© BFL CANADA services de risques et assurances inc. 2026

Racines Canadiennes  Portée internationale

BFL CANADA services de risques et assurances inc.

bflcanada.ca |    